

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 31 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire, au siège du SIVOM à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

PRÉSENTS : Gérard BERTHIER, David GUILLET, Annie MEURIAU, Robert SERPOL - arrivé à 19h50 - (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Christophe MICHAILLE, Daniel SOULIERS (Champagne-en-Valromey), Bernard ANCIAN, Vanessa BERNE, Laetitia CHARPY, Jean ROCHE (Haut-Valromey), Pierre BROUSSART (Ruffieu), Marine MEUNIER (Talissieu), Nicole BIDET, André BOLON, Pauline GODET, Jean-François MARTINE, Marie-Françoise MARTINOD, Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

ABSENTS EXCUSÉS : Philippe HAMEL, Pouvoir Daniel SOULIERS (Champagne-en-Valromey), Joël BRUN (Talissieu)

Laetitia CHARPY a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/02/2020.

L'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 24/02/2021 à l'unanimité.

2. Intégration d'un nouveau membre dans les commissions de travail. [Affaire débattue N° 2020/047]

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le comité syndical a constitué des commissions thématiques et a désigné les membres de ces commissions. Elle indique qu'il convient de réajuster leur composition en raison de l'arrivée d'un nouvel élu. L'assemblée après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne Mr Robert SEROPL membre des commissions suivantes : « Gestion du patrimoine, travaux » et « Finances ».

3. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.

09/03/2021 : VALLIN Bernard - Chauffe-eau, grille aération école de Virieu le Petit : 1 011,60 € TTC

09/03/2021 : PESENTI SARL - Peinture salles de classe école de Virieu le Petit : 7 260,97 € TTC

09/03/2021 : BORELLO ISOCLAIR - Fourniture et pose de BSO maison de pays : 22 995,49 € TTC

09/03/2021 : PUGET Yannick - Alimentation électrique des BSO maison de pays : 2 155,20 € TTC

09/03/2021 : PUGET Yannick - Déplacement radiateur WC hand maison de pays : 144,00 € TTC

23/03/2021 : THERMI FLUIDES - Avenant mission maîtrise d'œuvre maison de pays : 5 700,00 € TTC

24/03/2021 : SOCOTEC -Mission contrôle technique maison de pays : 1 500,00 € TTC

26/03/2021 : PESENTI SARL - Travaux de lasure maison forestière d'Arvières : 3 664,99 € TTC

26/03/2021 : PESENTI SARL - Travaux de lasure maison forestière de la Lèbe : 10 038,19 € TTC

30/03/2021 : ELYFEC - Mission CSPS maison de pays : 630,00 € TTC

4. Projet de rénovation de la Maison de pays : études, marché de travaux, financement, échéancier. [Affaire débattue N° 2020/048]

Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 22/07/2020, l'assemblée s'est prononcée favorablement sur le principe de rénover le bâtiment de la maison de pays et a validé un montant de travaux prévisionnel de 154 579.51 € HT – 185 495.41 € TTC afin de déposer les dossiers de demande de subventions correspondants.

Elle précise que le programme de travaux se décompose en plusieurs parties :

- pose de brise soleil orientables,
- travaux pour la mise aux normes accessibilité,
- travaux d'amélioration esthétique (peinture, rideaux...),
- travaux d'amélioration thermique.

Concernant ce dernier point, elle précise que le bureau d'études THERMI FLUIDES a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux. Il a estimé le montant prévisionnel des travaux à 127 524 € HT avec une décomposition en lots techniques comprenant la mise en place d'une ventilation double-flux dans la salle polyvalente et les salles de réunion, le remplacement de l'éclairage actuel par un éclairage Led, la modification du chauffage de la salle polyvalente et la pose de faux-plafonds.

Puis, madame la Présidente présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des dépenses (estimées à 211 341 € HT) ainsi que le plan de financement prévisionnel et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de travaux tel qu'exposé ci-avant, le budget prévisionnel et le plan de financement, autorise madame la Présidente à lancer la consultation des marchés pour les lots techniques suivant la procédure adaptée et à prendre toute disposition pour exécuter la délibération et notamment signer tout document relatif à ce dossier.

Il est précisé que la VMC double flux a pour objectif de respecter les débits réglementaires de 18m³/h par personne pour l'activité principale de la salle polyvalente et celle des salles de réunion et de bénéficier de la récupération d'énergie. La centrale du rez de chaussée sera installée dans les sanitaires extérieurs afin d'éviter toute nuisance sonore dans la salle. Les travaux devraient se dérouler en juin et juillet 2021 selon le planning des entreprises retenues.

5. Validation des études du plan d'eau de la Vendrolière. [Affaire débattue N° 2020/049]

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'au début des années 90, la communauté de communes du Valromey a aménagé un plan d'eau à usage de baignade sur la commune de Hotonnes (Haut-Valromey). Cependant, le site est rapidement devenu impropre à la baignade en raison d'une eutrophisation de l'eau (prolifération d'algues) liée à un problème de quantité (fuite dans la digue et alimentation insuffisante) et de qualité de l'eau.

Puis, elle expose l'intérêt de vérifier la possibilité technique de remettre ce site en service au regard notamment du label tourisme 4 saisons soutenu par la région AURA, de la proximité de la station des Plans d'Hotonnes et de la demande croissante des touristes et des habitants pour un espace baignade.

Ainsi, après avis des services GEMAPI de la CCBS, elle propose la réalisation de 3 études pour vérifier les points suivants :

- étude hydrogéologique pour réaliser le suivi de la ressource en eau sur une durée d'un an ;
- étude géotechnique pour localiser la présence éventuelle de fuites au niveau de l'ouvrage et de proposer des solutions de traitement ;
- prélèvements et analyses d'échantillons d'eau (captages et plan d'eau) pour vérifier leur conformité d'un point de vue réglementaire.

Elle précise que plusieurs bureaux d'études ont été consultés ; à l'issue de l'analyse des offres, elle propose de retenir :

- la société HYDRO SERVICES - 67350 Val de Moder pour l'étude hydrogéologique pour un montant de 10 734.00 € TTC.
- la société GEOS - Genève SUISSE pour l'étude géotechnique pour un montant de 11 424.00 € TTC.
- la société SAVOIE LABO - 73374 Le Bourget du Lac pour les analyses d'eau pour un montant de 6 874.86 € TTC.

Le comité syndical, après avoir délibéré et par 14 voix pour, 1 voix contre (D. CHARVET) et 4 abstentions (G. BERTHIER, N. BIDEZ, D. SOULIERS + pouvoir de P. HAMEL), valide la réalisation des études telles que exposées ci-avant, accepte les devis présentés et autorise madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

NB : Le montant de l'étude géotechnique annoncé en séance (8 892.00 € TTC) correspondait à une étude de tomographie seule. L'assemblée s'étant prononcée pour une étude de tomographie et une polarisation spontanée du fond de l'étang, le coût de cette prestation est en fait de 11 424.00 € TTC. Les membres du comité syndical ont été informés de cette erreur et seul Daniel SOULIERS a fait part de son désaccord et dit qu'il s'opposait à ce choix.

6. Point sur la situation de l'observatoire astronomique.

Madame la Présidente donne le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 12/03 dernier en présence des membres du bureau du SIVOM, des membres du conseil d'administration et des salariés de l'observatoire suite à la démission du président (pour des raisons professionnelles) et de la secrétaire. L'objectif de cette rencontre étant de s'assurer de la pérennité de l'association au moment du renouvellement de la convention d'objectifs avec le Département pour une durée de 3 ans, suite à une année marquée par la fermeture de l'équipement pendant plusieurs semaines en raison de l'épidémie de COVID et alors que le SIVOM vient de terminer une nouvelle tranche de travaux avec la création du planétarium.

En raison des restrictions sanitaires, l'assemblée générale 2021 n'a pas pu être organisée. L'association est actuellement administrée par les 2 membres du bureau restant, le trésorier et le trésorier adjoint mais aucun n'envisage de prendre davantage de responsabilités au sein du bureau. L'idée avancée est d'adopter un exécutif collégial ; cette solution présente l'avantage d'un fonctionnement plus simple et d'une dilution de la responsabilité des membres du conseil d'administration avec chacun un rôle spécifique (finances, activité, communication...). Cependant selon Pauline GODET, le risque existe de n'avoir pas de «réel» interlocuteur.

Elle ajoute que durant cette période, les liens avec l'association se sont un peu distendus : absence de convocation du représentant du SIVOM aux réunions du conseil d'administration, méconnaissance des problèmes rencontrés (panne du vidéoprojecteur) et des projets envisagés (découverte d'un projet de circuit pédestre sur le site alors que le dossier est

terminé et qu'il n'a peut-être pas bénéficié de l'expertise nécessaire et de toutes les subventions mobilisables, projet d'aménagement d'un « amphithéâtre » pour l'organisation de conférences).

Pierre BROUSSART demande à pouvoir consulter le bilan financier et d'activité de l'association. Selon lui, il existe une certaine ambiguïté dans l'activité même de l'observatoire : entre des adhérents qui souhaitent bénéficier des équipements pour leur propre intérêt et le SIVOM qui souhaite un site ouvert sur l'extérieur et accueillant du public. Avis que ne partage pas Zénon NITKOWSKI, membre par ailleurs du conseil d'administration de l'observatoire, qui estime que l'utilisation des équipements est davantage le fait du public que des adhérents. Pauline GODET précise que beaucoup d'animations extérieures sont développées afin de faire connaître l'observatoire (journées de la science, fête des étoiles, Bugey Expo...)

Pierre BROUSSART constate que dans le cadre d'une délégation de service public, l'association serait sans doute plus motivée pour développer des activités.

En conclusion, Pauline GODET retient que le compte-rendu de l'assemblée générale 2020 sera transmis aux membres du comité syndical, que Zénon NITKOWSKI sera l'interlocuteur entre le SIVOM et l'observatoire et qu'il sera demandé à l'association de prévoir dans ses statuts qu'un représentant du SIVOM siège au conseil d'administration.

19h50 : arrivée de Robert SERPOL.

7. Information sur le recrutement d'un adjoint administratif en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Madame la Présidente informe l'assemblée du recrutement de Mme Amandine PEZERAT en remplacement de Mme Florence BEAL, en accident de service depuis mai 2019 et dont l'état de santé ne laisse pas présager un retour proche. Mme PEZERAT est en disponibilité de la fonction publique d'État (elle travaillait à la trésorerie d'Hauteville qui a fermé au 01/01/2021). Elle prendra ses fonctions à compter du 01/04 pour une durée de 6 mois, à raison de 15 heures hebdomadaires.

8. Demande de subvention au titre du dispositif « En scène ». [Affaire débattue N° 2020/050]

Madame la Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre du dispositif « En Scène », le Département de l'Ain accompagne les collectivités et leur bibliothèque dans des projets d'animation culturelle et cofinance les spectacles organisés à l'initiative des bibliothèques.

Puis, elle présente le projet de la Médiathèque du Valromey, programmé pour l'année 2021 : Spectacle de marionnettes pour tout public dès 2 ans « La Brouille » par la compagnie ELYO et le collectif FRACTAL dont la représentation est prévue le 4/12/2021. Le coût de cette prestation est de 848 € TTC (y compris les frais de transport).

Elle précise que le SIVOM du Valromey pourrait bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 50%, soit une subvention de 424 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le devis présenté de 848 € TTC et charge la Présidente de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain.

9. Approbation des comptes de gestion du budget général et du budget annexe. [Affaire débattue N° 2020/051]

Le Comité Syndical déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du budget général et du budget annexe photovoltaïque, dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

10. Approbation des comptes administratifs du budget général et du budget annexe. [Affaire débattue N° 2020/052]

Pauline GODET, Présidente, quitte la salle au moment du vote.

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Annie MEURIAU, 1^{er} Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

BUDGET PRINCIPAL						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	178 964.72			959 226.44	178 964.72	959 226.44
Opérations de l'exercice	176 279.73	294 069.82	659 545.18	702 710.57	835 824.91	996 780.39
TOTAUX	355 244.45	294 069.82	659 545.18	1 661 937.01	1 014 789.63	1 956 006.83

Résultats de clôture	61 174.63			1 002 391.83		941 217.20
Reste à réaliser	15 960.00	38 000.00			15 960.00	38 000.00
TOTAUX CUMULES	371 204.45	332 069.82	659 545.18	1 002 391.83	1 030 749.63	1 994 006.83
Résultats définitifs	39 134.63			1 002 391.83		963 257.20

BUDGET ANNEXE (Photovoltaïque)

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		56 874.02		8 848.57		65 722.59
Opérations de l'exercice	8 387.73	14 546.09	16 367.88	16 645.10	24 755.61	31 191.19
TOTAUX	8 387.73	71 420.11	16 367.88	25 493.67	24 755.61	96 913.78
Résultats de clôture		63 032.38		9 125.79		72 158.17
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	8 387.73	71 420.11	16 367.88	25 493.67	24 755.61	96 913.78
Résultats définitifs		63 032.38		9 125.79		72 158.17

Concernant le mauvais rendement des panneaux photovoltaïques, Pierre BROUSSART explique que suite à la visite réalisée le 20 mars dernier, les problèmes suivants ont été relevés :

- des panneaux fortement dégradés, un module cassé,
- de nombreux signes d'un échauffement anormal des diodes,
- de larges zones de surchauffe significatives de la dégradation des modules,
- des boîtes de jonction en très mauvais état (perte d'étanchéité pouvant déclencher des incendies),
- énormément de diodes « bypass » hors d'usage,
- beaucoup de modules ne fonctionnent qu'au 2/3, au 1/3, voir plus du tout.

Après en avoir débattu, l'assemblée donne son accord pour pousser plus loin l'investigation des problèmes et pour des raisons de sécurité, décide de couper l'alimentation électrique des panneaux photovoltaïques.

11. Affectation du résultat. [Affaire débattue N° 2020/043]

L'assemblée, constatant les résultats 2020, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	BUDGET GÉNÉRAL	BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE
Résultat de fonctionnement exercice 2020	43 165.39 €	277.22 €
Résultat de fonctionnement reporté	959 226.44 €	8 848.57 €
Résultat à affecter	1 002 391.83 €	9 125.79 €
Solde d'exécution d'investissement 2020	- 61 174.63 €	63 032.38 €
Solde des RAR d'investissement	22 040.00 €	0,00 €
Besoin de financement	- 39 134.63 €	0,00 €
Affectation :		
Excédent fonctionnement capitalisé (1068)	39 134.63 €	
Report en fonctionnement (002)	963 257.20 €	9 215.79 €
Déficit reporté de fonctionnement	0,00 €	0.00 €

12. Approbation des budgets primitifs du budget général et du budget annexe. [Affaire débattue N° 2020/043]

Madame la Présidente présente aux membres du comité syndical le budget primitif 2021 du budget général et du budget photovoltaïque qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	BUDGET GÉNÉRAL		BUDGET ANNEXE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	1 641 998.20 €	678 741.00 €	27 275.79 €	18 150.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		963 257.20 €		9 125.79 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 641 998.20 €	1 641 998.20 €	27 275.79 €	27 275.79 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	578 170.00 €	639 344.63 €	77 632.38 €	14 600.00 €
Solde d'exécution reporté	61 174.63 €			63 032.38 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	639 344.63 €	639 344.63 €	77 632.38 €	77 632.38 €
TOTAL DU BUDGET	2 281 342.83 €	2 281 342.83 €	104 908.17 €	104 908.17 €

Pierre BROUSSART, au regard de l'aisance financière du SIVOM, demande s'il est envisageable de diminuer la participation des communes, constante depuis 2017. Comme elle l'a déjà expliqué précédemment, madame la Présidente précise qu'effectivement la trésorerie du SIVOM est d'environ 1 000 000 € (dont 378 000 € pré-affectés à la réparation du mur d'Arvières) et qu'une partie servira à financer les travaux de la maison de pays et le cas échéant ceux du plan d'eau de la Vendrolière, mais elle ajoute que compte tenu des charges actuelles (y compris le remboursement des emprunts), la capacité d'autofinancement du SIVOM reste faible, d'autant que la participation des communes reste quasiment la seule recette pérenne. C'est pourquoi, elle propose d'attendre l'exercice 2022 pour reconsidérer cette question. Elle rappelle qu'une simulation de baisse des contributions a été effectuée mais « l'économie » pour les communes n'est pas vraiment significative.

Madame la Présidente informe l'assemblée du refus de la commune de Talissieu de verser la contribution 2021. Après un échange avec madame le Maire, il semble qu'un manque d'information soit à l'origine de cette décision et une entrevue sera organisée prochainement avec les membres du conseil municipal.

À la question de Robert SERPOL sur l'avancement du dossier du mur d'Arvières, Pauline GODET répond que le rendez-vous avec la DRAC, initialement fixé fin février, a été reporté en raison de l'enneigement du site et qu'aucune nouvelle date n'a été arrêtée.

Nicole BIDET demande s'il sera possible pour le SIVOM de participer au capital de la SCIC « NEC du Bugey ». Pauline GODET confirme la position de la Préfecture à savoir qu'un SIVOM ne peut intervenir qu'au titre des compétences qui lui ont été transférées. En conséquence, le SIVOM du Valromey ne pourra pas prendre de parts sociales dans la SCIC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021.

13. Questions diverses.

- Projet tiny-houses :

À la question de Christophe MICHAILLE sur l'avancée du dossier, Madame la Présidente indique qu'un mail a été adressé à Mme BERTHOD pour lui confirmer d'une part, l'intérêt du SIVOM pour son projet et d'autre part, que seul le site de l'observatoire pouvait lui être proposé. Dans un 1^{er} temps, plusieurs points doivent être validés par la commune de Valromey sur Séran, propriétaire des terrains : rencontre avec le bureau d'études chargé de modifier le PLU (contraintes), rupture du bail avec les agriculteurs qui exploitent les terrains, information des chasseurs.

Dans le même domaine, Robert SERPOL fait part d'un projet en lien avec l'observatoire, autour de maisons bulle.

La séance est levée à 20h50.

La Présidente
GODET Pauline

Le secrétaire de séance
CHARPY Laetitia

Les membres du comité syndical,

ANCIAN Bernard	HAMEL Philippe (excusé)
BERNE Vanessa	MARTINE Jean-François
BERTHIER Gérard	MARTINOD Marie-Françoise
BIDET Nicole	MEUNIER Marine
BOLON André	MEURIAU Annie
BROUSSART Pierre	MICHAILLE Christophe
BRUN Joël (excusé)	NITKOWSKI Zénon
CHARPY Laetitia	ROCHE Jean
CHARVET Dominique	SERPOL Robert
GUILLET David	SOULIERS Daniel